



CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 19 novembre 2009 à 20h

PROCES VERBAL

ETAIENT PRESENTS :

Joël MANCEL, Patrick CHATAINIER, Nathalie JUBAN, Martine PELLETIER, Léon JANUS, Jean RAFTON, Christelle COLNAGHI, Manuela MARIE, Michel BOTHEREAU, Josette LIMIDO, Daniel CHANEL, Marcel LACABANNE, Betty LIEBERT, Christian JAKOB, Pascal AGOSTINI, Michel POIROT (arrivée à 21h40), Gilles DENE, Françoise VANDROUX, Martine BERNELIN DA SILVA, Antoine KATTAR, Michèle GOETZ DUCORROY, Frédéric SPANGENBERG, Isabelle WENGER-ARTZ, Jean-Pierre HOULLEMARE, Evelyne PUECHAVY, Joseph MAMOU, Rodrigo ACOSTA-GARCIA.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Jean-Yves SIX pouvoir à Martine PELLETIER
Valérie BETTINGER pouvoir à Léon JANUS
Christine WIDMER pouvoir à Josette LIMIDO
Elianor TAGNE pouvoir à Michel BOTHEREAU
Hélène DEBAISIEUX-DENE pouvoir à Nathalie JUBAN
Muriel SILVA pouvoir à Patrick CHATAINIER

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie JUBAN est- désignée, à la majorité, secrétaire de séance.

Michèle Goetz Ducorroy indique que le groupe VEA a pu constater que cette formalité ne servait à rien. Il y aurait eu lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2009 un incident mécanique et la personne désignée pour être secrétaire de séance n'a sans doute pas pu prendre de note. Il n'y a donc pas nécessité d'avoir un secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2009
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-
22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1. TARIFS DU SEJOUR DE SKI A QUEYRAS DU 20 AU 27 FEVRIER 2010 INCLUS POUR LES ENFANTS DE 6 A 12 ANS
2. QUOTIENT FAMILIAL : MODALITES D'APPLICATION
3. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010 : FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
4. BUDGET VILLE – EXERCICE 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°2
5. MODIFICATION DE L'IMPUTATION BUDGETAIRE SUR LA DELIBERATION 14-2009-DEL12 « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BERGES DE SEINE PAR LE SMSO »
6. CONVENTION AVEC LA DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) POUR LA NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL
7. RAPPORTS D'ACTIVITES 2008 DES SYNDICATS SUIVANTS :
 - SIEHVS
 - SIVOM
 - SIDECOM
 - SIARH
 - SMSO
 - SIERCH
 - SIVUCOP
 - Syndicat Intercommunal pour le nouvel hôpital de Poissy/Saint-Germain-en-Laye

Déclaration de Rodrigo Acosta Garcia

1° En ce qui concerne le procès verbal de la séance du 23 septembre 2009, Rodrigo Acosta Garcia déplore la situation et trouve qu'il y a un manque de respect vis-à-vis des administrés. La richesse, la diversité des débats n'étaient pas présents. Un problème technique a pu se produire mais il s'agit d'une affaire politique. La personne désignée comme secrétaire de séance doit être consciente qu'il s'agit d'un vrai travail. L'Etat de droit, ce sont des règles qui s'imposent et qui sont applicables aussi à la majorité.

2° Lorsque l'on parle de sujets structurants pour la ville, ils sont évoqués en commission mais cela n'interdira jamais un échange en Conseil Municipal. C'est un principe de base qui, s'il n'était pas respecté ferait l'objet d'une procédure devant les tribunaux. A ce titre, une délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2009 fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif.

- Questions rédigées par Rodrigo Acosta Garcia

A – Gestion communale

1 – Les PVs relatifs à la gestion communale restent insuffisants et/ou absents. Les PV des Conseils municipaux du 23 septembre et des commissions municipales (Urbanisme, Finances) sont calamiteux. Ils ne reflètent pas la diversité et la richesse des débats entre les membres de chaque instance de délibération. Vous risquez de tomber dans l'illégalité en vue de l'état de droit... Ce n'est pas une question technique, c'est une question politique que je pose, Monsieur le Maire. Si cela continue, je pense faire appel aux instances préfectorales et aux tribunaux. Enfin, les commissions doivent m'envoyer par courrier postal les comptes rendus. J'exige au nom de la charge publique, conseiller municipal minoritaire, de recevoir ces comptes rendus à mon domicile. Les envois par voie électronique restent facultatifs (exemple de la commission Finances).

Je déplore que vous manquiez de rigueur dans la tenue de ces documents importants dans la gestion communale. Par ailleurs, vous avez fait prévaloir, pendant la campagne municipale, une certaine expérience dans les affaires, il est temps de prouver que c'est le cas. Pourquoi a-t-on atteint cette situation ?

2 – En ce qui concerne les documents de travail des commissions, j'exige d'avoir un exemplaire des documents préparatoires aux réunions notamment pour la commission Urbanisme/environnement au moins 5 jours avant les dates de réunion. Allez-vous me donner une suite favorable sur ce point ?

3 – L'affichage dans la ville. Depuis début 2009, c'est l'anarchie sur les murs de la ville. Les PME/PMI et organisateurs d'évènements affichent d'une manière sauvage ! Les murs et des bâtiments délabrés sont la cible de ces agissements.

Quelle est la doctrine de la majorité sur cette question ? Que comptez-vous faire pour sanctionner les auteurs de ces incivilités ? Est-il possible de voir la police municipale jouer un rôle de prévention, et de sanction ?

Pourriez-vous prévoir une campagne de communication axée sur le civisme en général rappelant un certain nombre de règles élémentaires d'affichage ? Dans l'hypothèse de votre accord, quand seriez-vous en mesure de lancer cette campagne ?

4 – Ecoute - Concertation - Dialogue - Action étaient les termes utilisés dans votre slogan de mars 2008. Deux cas illustrent un écart entre ce que vous écriviez et ce que vous faites dans le quotidien de votre gestion.

. Sur l'affaire de l'aménagement des berges : suite à la réunion du 22 septembre qui s'est tenue dans le bureau de Mme Erbisti en présence de M. Poirot et du représentant du bureau d'études en charge du projet, vous prenez une décision sans concertation avec les autres associations et autres usagers. L'association Poisson d'avril n'a pas participé, les associations environnementales de Triel ont évoqué ce point après la décision prise par le Bureau d'études. Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation ?

. Sur la sécurité routière et la déforestation illégale dans le plateau de l'Hautil : depuis le 15 octobre, la réunion n'a pas eu de suite malgré les décisions adoptées par vous et votre adjoint à l'urbanisme, Jean-Yves Six. A ce jour, pas d'enrochement du chemin communal emprunté par les engins de chantier de la construction Amani ; Elaboration et envoi d'une

lettre à M. Tautou pour relancer l'action du Conseil Général en matière de sécurité routière sur l'Hautil ; pas de copie de lettre selon les usagers. D'autre part, en matière de trottoirs et de stationnement sur l'Hautil, rien n'a été fait malgré les engagements écrits de campagne. Que comptez-vous faire et dans quels délais pour avancer sur ces dossiers du quotidien de l'Hautil ?

5 – Sécurité routière aux alentours du 44 rue de l'Hautil. J'ai déjà évoqué cette question au CM du 23 juin 2009. Rien n'avance. Selon les usagers interrogés, le Conseil Général vous a envoyé une lettre en recommandé pour définir les actions dans le cadre du programme « sécurité routière 2010 ». Pas de réponse, pas d'écoute, pas d'action... Quelle est la réponse concrète à donner aux usagers qui attendent depuis 1992 ?

6 – L'école Charles Dupuis est fermée. Est-elle toujours accessible aux associations et/ou autres activités liées à la ville de Triel ? Je vous rappelle que la responsabilité pénale de la ville est engagée si vous laissez faire sans avoir une assurance valable pour recevoir du public.

7 – Salubrité : Etat des lieux de l'impasse du Nord : cet impasse regroupe 25 à 30 foyers et rien n'a été prévu pour les dépôts de poubelles. Depuis 3 ans que cela dure. Que compte faire la Mairie pour mettre une solution durable ? Quid de la proposition de M. Six, au cours de l'année 2007, adjoint à l'urbanisme et au développement durable – mettre à disposition d'une parcelle au prix des domaines ?

B – Projets structurants

8 – L'information et décisions prises par la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine ne sont pas systématiquement transmises auprès des conseillers municipaux de Triel. La loi oblige les intercommunalités de faire une séance d'information annuelle auprès de tous les conseillers municipaux. Quand pourriez-vous organiser cette séance d'information ? Je vous signale que selon le protocole OIN signé le 31 janvier 2008, aucun projet d'aménagement ne peut se faire sans l'accord de la commune (PLU oblige...) à l'intérieur du périmètre des 51 communes de l'Opération d'intérêt national Seine Aval. « Aucune opération ne pourra être engagée sur le territoire d'une commune contre la volonté de celle-ci » (page 35 du protocole, janvier 2008).

9 – La convention d'aménagement de la ZAC Sud : RETIRE

10 – La fiscalité va être largement affectée par la double réforme : celle de la taxe professionnelle et celle des échelons territoriaux. Avez-vous fait des simulations techniques pour se préparer au-delà de l'année 2010 ? Si c'est le cas, expliquez-nous quels sont les enseignements que vous tirez de ces simulations ? Si ce n'est pas le cas, quand comptez-vous effectuer ces simulations ?

11 – Les transports et les déplacements à Triel et a fortiori dans la Communauté d'Agglomération : C'est « une préoccupation à grande vitesse » (Triel Infos octobre 2009). Vous êtes le titulaire de ce dossier communal.

Je vous pose les mêmes questions de septembre 2009, malgré les améliorations récentes :

. Transports pour les lycéens : Le Corbusier est le lycée de rattachement. Et la situation du mercredi est inacceptable pour le retour de Poissy. Que faire ? Savez-vous combien de lycéens triellois utilisent le bus et par voie de conséquence assistent au lycée Le Corbusier ?

. Que proposez-vous, Monsieur le Maire, pour que la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine facilite l'information des bus 3, 98 et la ligne de la Défense ... ?

. L'aménagement du carrefour de la rue du Pavillon et de la rue Paul Doumer, c'est une priorité pour la sécurité des lycéens le matin. Il n'est pas normal pour les jeunes d'attendre sous la pluie... danger pour les clients de la boulangerie. Que comptez-vous faire et dans quel délai ?

. Plan de circulation Châtelaines : le point noir, c'est la dépose des bébés de la crèche. Sécurité pour les piétons... Que comptez-vous faire et dans quel délai ?

12 – Situation des Roms dans la plaine : Pourriez-vous nous dire l'état des lieux de ce dossier à Triel ?

13 – Quand allez-vous nous éclaircir sur le plan B du projet unité Alzheimer ? Depuis avril 2008, nous attendons les réactions de la DDASS et du Conseil Général sur ce projet. Quel est leur positionnement respectif et notamment vis-à-vis d'une demande de financement ? Ce projet fera-t-il l'objet d'une concertation avec la population ? Où envisagez-vous de le construire ? Quelle sera l'utilisation ultérieure du bâtiment de l'actuelle école Charles Dupuis ?

14 – L'extension du COSEC sera-t-il le fruit de votre action pendant votre mandature ? Avez-vous un plan B ?

- Questions de Martine Bernelin Da Silva

*Sécurité rue des Bois – Elaboration des projets de voirie ?
Question à Christelle Colnaghi*

- Questions de Frédéric Spangenberg

*Hiérarchisation des sujets des commissions
Chartre de l'Hautil*

- Question de Joseph Mamou

Parkings privés inaccessibles lors de travaux sur la voie publique sans information préalable des riverains

- Questions de Jean-Pierre Houlemare

Marchés publics

Présence d'encombrants sur la chaussée

Modalités de compte-rendu des EPCI

Coût de l'école Camille Claudel

Etude de programmation urbaine

Plan vigipirate

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2009

Rodrigo Acosta Garcia indique qu'il a au préalable eu l'intention de réécrire ses interventions mais, finalement, a estimé que ce n'était pas son rôle mais celui de l'équipe majoritaire. Il votera contre ce procès verbal.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement l'enregistrement était inaudible suite à un problème technique mais aujourd'hui le matériel a été changé. Il remercie les élus qui ont complété leurs propos.

Michèle Goetz Ducorroy remarque que ses questions orales n'ont pas été rapportées, la moitié du Conseil Municipal s'étant éclipsée, les sujets n'intéressant personne, y compris le secrétaire de séance à ce moment là. Jugeant, tout comme Rodrigo Acosta Garcia, que ce n'était pas à elle de réaliser ce travail de rédaction, elle a considéré que cela ne servait à rien de les reposer, du moins sous cette forme là, sous d'autres, devant la population, certainement.

Martine Bernelin Da Silva précise qu'elle a fait part de bonne volonté pour compléter ses interventions, toutefois la seconde partie de ses corrections n'apparaissant pas dans document final, elle n'accepte donc pas ce procès verbal. Elle vérifiera pour sa part si la seconde partie de ses modifications a bien été adressée en Mairie.

Jean-Pierre Houlemare indique qu'il a réécrit l'ensemble des points manquants et cela apparait bien en totalité dans le procès-verbal. Toutefois, il partage le sentiment exprimé par la voix des uns et des autres et ce n'est pas parce qu'il y a un problème technique dans une réunion que les points évoqués, les arguments donnés ne puissent pas être retranscrits, au moins quant à l'esprit.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2009 est adopté par 24 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décision n°075/2009 : Contrat d'entretien avec la Société DEL POZO pour la maintenance des installations d'arrosage automatique à Senet, au stade de l'Hautil, à la

Mairie, rond point place Foch et rond point services techniques, à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2009 et renouvelable par reconduction expresse. Le montant annuel de la dépense s'élève à 750 € TTC, imputé à l'article 61521 du budget communal.

Décision n°076/2009 : Attribution du marché à la Société NEVISOL pour l'entretien des écoles Jean de La Fontaine et Camille Claudel et du centre de loisirs Les Châtelaines pour la période du 1^{er} août 2009 au 1^{er} août 2010, renouvelable par reconduction expresse, sans excéder 3 ans. Le montant annuel de la dépense s'élève à 49 889,13 € TTC, imputé à l'article 6283 du budget communal.

Décision n°077/2009 : Convention avec Mme Sandrina VAN GEEL pour la réalisation de panneaux au nom de l'école René Pion en mosaïque. Le montant de la dépense s'élève à 2 250 € TTC, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n°078/2009 : Contrat de mise à disposition avec LA POSTE d'un fichier d'adresses à usage multiple. Le montant de la dépense s'élève à 119,60 € TTC, imputé à l'article 6135 du budget communal.

Décision n°079/2009 : Convention avec la VILLE DE POISSY pour la location de la piscine des Migneaux pour l'année scolaire 2009/2010. Le montant de la dépense s'élève à 3 120 € TTC, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n°080/2009 : Convention avec la VILLE DE POISSY pour la location de la piscine Saint Exupéry pour l'année scolaire 2009/2010. Le montant de la dépense s'élève à 6 220 € TTC, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n°081/2009 : DOUBLON

Décision n°082/2009 : Exercice du droit de préemption urbain concernant un terrain sis 25 rue des Hublins à Triel-sur Seine, cadastrée AL 150, AL 891, AL 892 pour 35 a 03 ca.

Décision n°083/2009 : Contrat avec Bibi LOUISON, musicien, pour le concert des Nocturnes du 2 octobre 2009 à l'Espace Senet. Le montant de la dépense s'élève à 100 € net, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n°084/2009 : Contrat avec José Luis DECAMPOS, musicien, pour le concert des Nocturnes du 2 octobre 2009 à l'Espace Senet. Le montant de la dépense s'élève à 100 € net, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n°085/2009 : Contrat avec Léonidas DOS SANTOS, musicien, pour le concert des Nocturnes du 2 octobre 2009 à l'Espace Senet. Le montant de la dépense s'élève à 100 € net, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n°086/2009 : Contrat avec Paulo Sergio RODRIGUES LINS, musicien, pour le concert des Nocturnes du 2 octobre 2009 à l'Espace Senet. Le montant de la dépense s'élève à 100 € net, imputé à l'article 6228 du budget communal.

Décision n°087/2009 : Contrat avec la Société DIX pour l'assistance du logiciel de gestion des archives AVENIO, pour l'année 2010. Le montant de la dépense s'élève à 598 € TTC, imputé à l'article 6156 du budget communal.

Décision n°088/2009 : Contrat avec la Société CESTEL pour la réalisation d'un audit préalable et le lancement du marché télécom et réseaux. Le montant de la dépense s'élève à 8 946,08 € TTC, imputé à l'article 617 du budget communal.

Décision n°089/2009 : Contrat avec l'Association CONTES A MINES ET CONTERIES pour animer l'heure du conte, les 21 octobre et 25 novembre 2009 à la bibliothèque municipale Guy de Maupassant. Le montant total de la dépense s'élève à 150 € TTC, imputé à l'article 6188 du budget communal.

Décision n°082/2009

Michèle Goetz Ducorroy remarque que cette information est bien à sa place dans la rubrique des décisions qui dépendent uniquement du bon vouloir du Maire grâce à l'application de l'article 2122-22. Toutefois, elle a été alertée de ce projet par des voisins alors qu'elle est membre de la commission urbanisme. Il a fallu poser la question en fin de réunion de ladite commission pour avoir quelques explications et des excuses « nous avons oublié ». Oubliée aussi la commission des finances pourtant concernée ainsi que le prouve la décision modificative de ce soir pour 500 000 €. Les membres de la commission des finances ont même été consultés sur le fait qu'il n'y avait rien de particulier à traiter et donc s'ils le voulaient bien il n'y aurait pas de commission préalablement au Conseil Municipal. Que de mystères pour une décision de bon sens si l'on considère le retard de la commune sur la loi SRU qui lui coûte des amendes tous les ans. Quelle somme exactement Monsieur le Maire ? La commune est également engagée dans un contrat avec le Conseil Général pour faire construire du logement social, il convient de l'honorer, pouvez-vous rappeler Monsieur le Maire de combien de logements par an ? Un projet de logements pour des salariés, bien intégré dans le tissu du quartier, respectant le PLU est un dossier que le Groupe VEA suivra au plus près.

Monsieur le Maire indique que cette décision de préemption du 25 rue des Hublins a été prise vu le prix de vente à 500 000 € pour 3 503 m². Il s'agit d'un prix au m² qui est largement en dessous du prix du marché actuel, d'où la décision de préempter après s'être assuré qu'un bailleur social soit intéressé par ce projet, 3 le sont aujourd'hui. La personne qui souhaitait acquérir ce bien a déposé un recours.

La loi SRU prévoit une redevance de 135 000 € par an et la commune s'est engagée à construire 80 logements par an dans le cadre du CEDOR. Actuellement la ville possède 8% de logements sociaux alors que la loi SRU en impose 20%.

Rodrigo Acosta Garcia souhaite connaître les noms de ces bailleurs sociaux.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de SOGEMAC, EMMAUS et EFFIDIS, mais d'autres bailleurs pourront être candidats.

Rodrigo Acosta Garcia demande s'il existe un projet d'ensemble concernant les orientations de la ville par rapport à la zone préemptée.

Monsieur le Maire indique que l'Etablissement Public Foncier des Yvelines qui a fait la préemption.

Rodrigo Acosta Garcia indique qu'il est nécessaire d'avoir un projet avant d'exercer le droit de préemption et demande les documents d'urbanisme.

Martine Bernelin Da Silva indique qu'il serait important d'informer le Conseil Municipal et le public sur le nombre de logements qu'il serait possible de réaliser sur ce terrain et dans la maison qui existe sur les lieux.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit au maximum de 18 logements au total, sachant qu'il y a une maison d'habitation en bon état. La ville fait le portage foncier. Le terrain sera revendu au bailleur au prix d'achat, en intégrant les frais notariés et les intérêts. Il s'agit d'une opération blanche pour la commune.

Martine Bernelin Da Silva rappelle que le groupe VEA suivra de très près ce dossier.

Rodrigo Acosta Garcia attire l'attention sur la finalité du droit de préemption clairement établie dans le code de l'urbanisme et la jurisprudence qui précise qu'il faut toujours lier le droit de préemption à la finalité d'intérêt général et demande si le Conseil Municipal a débattu pour pouvoir justifier de l'intérêt général de cette opération ?

Monsieur le Maire fait remarquer que la construction de logements sociaux est une obligation pour une commune et le droit de préemption est un pouvoir délégué au Maire par le Conseil Municipal afin d'éviter que ce dernier soit saisi pour chaque DIA (160 à 220 par an).

Décision 075/2009

Frédéric Spangenberg demande si ce contrat d'entretien intègre un système d'arrosage automatique en fonction de la météorologie, vu les dépenses considérables d'arrosage l'an passé alors qu'il pleuvait.

Léon Janus indique que la ville tente de mettre l'arrosage à niveau afin de ne pas détériorer la pelouse (32 000 € pour une réfection totale !). La Société Del Pozzo va assurer la maintenance et des contrôles sont prévus pour arroser ou non en fonction du taux d'humidité. Cette approche est envisagée mais, pour l'instant, il est nécessaire que l'arrosage fonctionne afin de maintenir les terrains en bon état. Le réseau est complexe et une localisation s'avère indispensable avant de le moderniser. Economiser l'eau sur la commune est une priorité.

Décision 076/2009

Frédéric Spangenberg souhaite savoir, concernant l'attribution des marchés, s'il y aura des projets concernant d'autres biens communaux.

Jean-Pierre Houlemare demande quelle est la politique de la municipalité en matière de nettoyage et entretien des bâtiments communaux ? Est-on entrain d'externaliser toute l'activité nettoyage auprès d'entreprises privées et de limiter le personnel communal d'entretien ?

Christelle Colnaghi indique que la décision a été prise uniquement sur l'école Jean de la Fontaine. Ces locaux sont difficiles d'accès, d'où le choix du recours à une entreprise privée. Les agents communaux ont été affectés sur d'autres sites, en accord avec les délégués du personnel. Cette disposition a été étendue à l'école Camille Claudel et au centre des Châtelaines.

Décision 088/2009

Jean-Pierre Houllémare souhaite connaître la raison d'une telle dépense pour un audit préalable sur un dossier pour lequel on a déjà de bonnes connaissances, et pourquoi le CIG qui est déjà intervenu n'a pas été choisi

Marcel Lacabanne indique que cet audit a été demandé pour réaliser l'inventaire global de notre système de communication. Il ne s'agit pas uniquement d'un audit, la société est également chargée de la rédaction du cahier des charges, de la passation du marché et de l'aide à l'examen des offres.

La société retenue à l'issue de l'appel d'offres pour cette prestation a une grande expérience dans ce domaine. Le CIG n'a pas répondu à l'appel d'offres.

Jean-Pierre Houllémare remarque que la commune va dépenser 50 000 € pour l'entretien des locaux alors que le budget du personnel communal reste le même et un audit de 9 000 €, soit pratiquement 60 000 € au total, ce qui représente 10 % de l'augmentation des impôts de l'année votée par la majorité.

Jean-Pierre Houllémare revient sur la décision prise par Monsieur le Maire de ne pas lire les textes en entier. Il trouve que, vis-à-vis du public notamment, c'est un manque d'élégance et peut-être une faute juridique en arguant du fait que cela va aller plus vite. Le fait de ne pas avoir lu les textes des décisions n'a en rien fait gagner du temps en Conseil. Il croit qu'il serait bon de revenir à la méthode normale, c'est-à-dire de lire les textes donnés dans la note de synthèse. Cela le gêne d'avoir à discuter, à intervenir sur un sujet qui n'est pas connu de tous, certains conseillers municipaux n'ayant peut-être pas lu tout le document. Cette réflexion vient suite à celle de Christelle Colnaghi de ne pas lire le tableau des tarifs.

1 - TARIFS DU SEJOUR DE SKI A QUEYRAS DU 20 AU 27 FEVRIER 2010 INCLUS POUR LES ENFANTS DE 6 A 12 ANS

Le rapporteur, Christelle Colnaghi, indique que la ville organise pendant les vacances d'hiver 2010, du samedi 20 au samedi 27 février inclus, un séjour à dominante ski à Queyras dans le département des Hautes Alpes, pour les enfants de 6 à 12 ans.

Le tarif du séjour comprend l'hébergement, la restauration, l'encadrement, les cours de ski, le matériel, les forfaits des remontées mécaniques, le transport et les activités, les assurances.

Vu l'avis de la commission scolaire en date du 4 novembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **FIXE** les tarifs du séjour à Queyras, du 20 au 27 février 2010 inclus, selon le tableau ci-après (arrondis à l'euro le plus proche) :

	Prix du séjour par enfant (arrondi à l'euro le plus proche)	Modalité de calcul
A	238 €	E-60%
B	327 €	E-45%
C	416 €	E-30%
D	505 €	E-15%
E	594 €	70% du prix coûtant
F HORS COMMUNE	848 €	Prix coûtant

2 - QUOTIENT FAMILIAL : MODALITES D'APPLICATION

Le rapporteur, Patrick Chatainier, indique que,

Vu la nécessité :

- de rappeler les tranches de quotient
- de préciser les dates de calcul du quotient
- de poser le principe du quotient pour les agents de la ville et les enseignants
- de poser le principe d'orientation vers le CCAS en cas de changement de situation familiale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **PRECISE** les modalités d'application du quotient calculé d'après le tableau ci-dessous :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Quotient A	< à 11 435	< à 18 293	< à 25 155	< à 32 015
Quotient B	11 435 à 22 866	18 293 à 29 727	25 155 à 36 587	32 015 à 43 447
Quotient C	22 867 à 34 301	29 728 à 41 161	36 588 à 48 021	43 448 à 54 881
Quotient D	34 302 à 45 735	41 162 à 52 955	48 022 à 59 455	54 882 à 65 953
Quotient E	45 736 et plus	52 956 et plus	59 456 et plus	65 954 et plus

- **DIT** que :

- Le quotient familial, valable un an, est appliqué à partir des revenus imposables N-2, à chaque rentrée scolaire et sur présentation des documents suivants :

- livret de famille
- avis d'imposition du père et de la mère
- justificatif de domicile

- *DECIDE* que :

- *L'établissement du quotient n'est pas obligatoire, le quotient E est appliqué par défaut aux Triellois qui ne fournissent pas de justificatifs.*

- *Les familles non domiciliées sur la commune, à l'exception des agents de la ville et des enseignants travaillant sur la commune, sont exclues du bénéfice du quotient et se voient appliquer un tarif hors commune.*

- *Le quotient pourra être révisable, uniquement sur proposition du CCAS, pour les familles en difficultés financières suite à un changement de situation :*

- *sur présentation de justificatifs précisant leur situation particulière*
- *en fonction des ressources des trois derniers mois*
- *en fonction des difficultés spécifiques rencontrées.*

Jean-Pierre Houllémare fait remarquer que le fait de poser le principe d'orientation vers le CCAS n'est pas nouveau, cela existait déjà au moins depuis 2001. Toutefois, cela n'était peut-être pas rédigé dans la délibération de l'époque.

Patrick Chatainier précise qu'effectivement ce principe existait mais n'était pas formalisé dans les textes.

Jean-Pierre Houllémare demande s'il y a eu un changement dans le barème faute de précision à l'identique du quotient de l'année précédente.

Monsieur le Maire précise que cette information a été donnée par Patrick Chatainier : Vu la nécessité de rappeler les tranches de quotient ». Les tranches de quotient n'ont donc pas été modifiées.

<p>3 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010 : FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS</p>

Le rapporteur, Patrick Chatainier, indique qu'un échantillon de 8% de la population de la ville de Triel-sur-Seine sera recensé entre le 21 janvier et le 27 février 2010.

Le montant de la dotation forfaitaire versée à la commune par l'INSEE au titre de l'enquête de recensement de 2010 s'élève à 2 552 €. Le nombre de dossiers effectivement traité sera connu à l'issue de la collecte et peut être estimé à 430 dossiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2009-637 du 8 juin 2009 relatif au recensement de la population, aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France,

Considérant qu'il est nécessaire de rémunérer les agents recenseurs au prorata des dossiers traités durant la collecte du 21 janvier au 27 février 2010,

Considérant la charge de travail, l'étendue du secteur à couvrir, les difficultés de collecte, le nombre de déplacements et les appels téléphoniques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *REPARTIT la dotation de l'INSEE de 2 552 € entre les agents recenseurs suivant le nombre effectif de dossiers traités, diminuée des charges sociales,*
- *FIXE la participation de la ville à 2 € brut par dossier effectivement traité par les agents recenseurs.*

La recette sera inscrite à l'article 7484 (dotation recensement) et la dépense au chapitre 012 (frais de personnel) du budget primitif 2010.

Isabelle Wenger-Artz demande si les agents recenseurs sont déjà recrutés et quels sont les critères de choix.

Patrick Chatainier répond que les trois agents recenseurs ont été recrutés parmi les agents communaux qui ont une bonne connaissance du terrain.

4 - BUDGET VILLE – EXERCICE 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le rapporteur, Patrick Chatainier, indique que la présente décision modificative répond au besoin de procéder à divers ajustements de crédits et de prévisions de recettes.

Concernant la section d'investissement, la décision modificative n°2 s'équilibre à 501 045 euros de dépenses et de recettes nouvelles et porte le budget au montant de 5 873 114 euros en section d'investissement.

Cette décision modificative est nécessaire pour :

- L'acquisition du terrain sis 25 rue des Hublins (création de logements) pour 500 000 euros
- Transfert comptable (écriture d'ordre) des frais d'annonces de l'année 2008 pour 1 045 euros
- Modification d'imputation comptable pour l'aménagement des berges SMSO pour 47 840 euros

Arrivée de Michel Poirot à 21h40.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311 – 1 et suivants (Livre III),

Vu les textes législatifs ou réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

Vu l'adoption lors de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2009 du budget primitif 2009, et la décision modificative n°1 du 20/06/2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 8 contre et 1 abstention,

- *APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal Ville, équilibrée comme suit :*

En section d'investissement :

Chap	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
21	2115	Terrains bâtis	500 000,00 €	
16	1641	Emprunts en euros		500 000,00 €
041	2313	Constructions	1 045,00 €	
041	2033	Frais d'annonces		1 045,00 €
13	1328	Autres subventions d'équipements non transférables	- 47 840,00 €	
204	20415	Subventions d'équipements versées aux groupements de collectivités	+47 840,00 €	
		Total	501 045,00 €	501 045,00 €

Jean-Pierre Houllémare comprend bien qu'il faille financer le droit de préemption mais le Groupe Unis pour Triel n'est pas en accord avec la position de la majorité d'augmenter les impôts en 2009. Si la ville exerce un droit de préemption à hauteur de 500 000 €, compte tenu du fait qu'elle a levé 660 000 € supplémentaires aux frais des contribuables, cela pourrait donc être financé sans avoir recours à l'emprunt. Comme habituellement, en matière de budget, Unis pour Triel votera contre cette position sur l'aspect financier des choses uniquement, la commune devant faire un effort pour une juste répartition des logements sociaux.

Michèle Goetz-Ducorroy précise que, n'ayant pas voté pour le budget auquel il n'est pas associé, le groupe VEA ne saurait en voter une modification, donc il votera contre pour la cohérence. Le groupe VEA a voté pour le principe de préemption de la municipalité chaque fois que du foncier disponible pouvait convenir à un projet de logements. Il regrette toutefois que les bailleurs choisis au titre du 1% patronal ne soient pas forcément ceux auxquels les Triellois éligibles au logement social cotisent par l'intermédiaire de leurs employeurs et que la municipalité se soit privée ainsi d'un contingent de logements qu'elle pourrait attribuer à ces salariés triellois. VEA votera contre cette décision

modificative pour la cohérence d'un budget qu'il n'a pas voté puisqu'il ne participe pas à son élaboration et émet une réserve quant au fait que la Mairie n'a plus aucun contingent de logements avec ce type de logements intermédiaires.

Rodrigo Acosta Garcia exprime son désaccord avec la démarche : sur le fait que cette décision modificative n'a jamais été évoquée en commission des finances d'une part, et il votera contre cette délibération, et, d'autre part, pour la cohérence de sa démarche, des divergences opposant le groupe Changeons d'Ere au groupe majoritaire sur le budget communal.

Joseph Mamou précise qu'il n'a pas voté pour le budget mais ne peut pas à la fois dire qu'il est d'accord sur la construction de logements sociaux et voter contre son financement, même si ce n'est pas la ville qui paye, donc il s'abstiendra.

Patrick Chatainier précise que ce sont des jeux d'écritures obligatoires et que le Maire avait pris la décision de préempter. Il n'était donc pas nécessaire de réunir la commission des finances pour préciser ces points.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a un droit d'attribution de 20 % au regard de la garantie d'emprunt, de la surcharge foncière qu'elle accorde aux bailleurs et par voie de convention avec la Préfecture.

Jean-Pierre Houllémare fait remarquer que les attributions supplémentaires sont liées aux surcharges foncières. Tant que la ville conservera son choix de ne réaliser que des opérations intermédiaires dans le secteur social, il déplore ce choix au détriment des Triellois.

5 - MODIFICATION DE L'IMPUTATION BUDGETAIRE SUR LA DELIBERATION 14-2009-DEL12 « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BERGES DE SEINE PAR LE SMSO »
--

Le rapporteur, Patrick Chatainier, indique que le Conseil Municipal, en date du 23 septembre 2009, s'est prononcé sur les travaux d'aménagement des berges de Seine par le SMSO ((Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise).

Suite à la demande de la Sous-préfecture, la commune procède à la correction de l'imputation de la subvention versée au SMSO.

Le Conseil Municipal de PREND ACTE de cette correction.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2009 en section d'investissement à l'article 20415 « Subventions d'équipements versées aux groupements de collectivités ».

6 - CONVENTION AVEC LA DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) POUR LA NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL

Le rapporteur, Jean-Yves SIX, indique que :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire du 19 octobre 2009,

VU le projet de convention relative à cette numérisation,

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement du territoire et développement durable en date du 9 novembre 2009,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Triel sur Seine et la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine de disposer de plans cadastraux vectorisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) la convention annexée à la délibération, relative à la numérisation du plan cadastral.*

Jean-Pierre Houlemare remarque que la convention dont il s'agit fait référence à un calendrier prévisionnel sur lequel il n'y a aucune date.

Isabelle Wenger Artz précise que la DGFIP n'est pas en mesure de donner un calendrier précis mais plutôt une période.

Jean-Pierre Houlemare fait remarquer que la convention comporte une erreur en page 4 point 2, 2^e alinéa, avant dernière phrase : « Convention sera confirmée au non à chaque montée en charge... » C'est « ou non », c'est-à-dire sera infirmée.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une coquille qui sera corrigée.

7 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2008 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- SIEHVS (Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine)
- SIVOM de Saint Germain en Laye (Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples)
- SIDECOM (Syndicat Intercommunal pour le DEveloppement de la COMmunication)
- SIARH (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil)
- SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise)
- SIERCH (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Conflans-Sainte-Honorine)

- SIVUCOP (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Commissariat de Police du canton de Triel-sur-Seine)
- Syndicat Intercommunal pour le nouvel hôpital de Poissy/St Germain-en-Laye

Les rapports d'activités font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. A cette occasion, les délégués des syndicats pourront être entendus.

Mme Evelyne Puéchavy pour le SIEHVS
 M. Jean Rafton pour le SIVOM de Saint Germain en Laye
 Mme Valérie Bettinger pour le SIDECOM
 Mme Nathalie Juban pour le SIARH
 M. Jean-Yves Six pour le SMSO
 M. Léon Janus pour le SIERCH
 M. Joël Mancel pour le SIVUCOP

Martine Bernelin Da Silva demande que les élus puissent obtenir des précisions sans pour autant procéder à la présentation par chaque représentant dans les différents syndicats, chaque élu ayant eu connaissance des données au travers des documents remis avec la note de synthèse.

Rodrigo Acosta Garcia adhère aux propos de Martine Bernelin Da Silva et demande qu'il ne soit pas procédé à la lecture de chaque rapport.

Joseph Mamou demande que chaque représentant puisse intervenir en quelques mots pour présenter le syndicat qu'il représente.

Evelyne Puéchavy procède à la lecture de la lettre du président du SIEHVS.

Michèle Goetz Ducorroy trouve curieux le rapport d'activité du SIVOM de Saint Germain-en-Laye essentiellement consacré aux comptes administratifs des différentes sections. Elle constate que le syndicat gère des vignes et que le compte administratif est en gros excédent : 26 107,53 €. Elle suggère que les excédents et bénéfices rapportés par ces vignes (où sont-elles ? Qui sont les responsables exploitants ?) soient affectés au CEDAT (centre d'aide aux toxicomanes) chargé de lutter contre les addictions (y compris au jus de la vigne) et qui lui, bien que géré au plus juste : 253,82 € d'excédent, saura utiliser, au mieux des intérêts de la population concernée, ces fonds. Autre suggestion : organiser pour les élus une conférence des responsables du CEDAT afin de mieux connaître leurs actions et leurs moyens, ce sera à n'en pas douter plein d'enseignements. Pour les fourrières diverses. Jean Rafton a toujours été un rapporteur zélé et le Conseil Municipal est amplement informé.

Jean Rafton précise que seules les communes du Pecq et de Saint Germain-en-Laye financent l'entretien des vignes. L'adhésion de la commune de Triel ne porte que sur le CEDAT et la fourrière des animaux et des véhicules.

600 malades sont traités par le CEDAT à St Germain. La participation pour la commune est de 10 centimes par an et par habitant pour le CEDAT. La gestion de la fourrière coûte 34 centimes par an et par habitant.

SIDECOM

Rodrigo Acosta Garcia souhaite connaître les autres sources de financement.

Manuela Marie précise qu'Yvelines 1^{ère} vient de fêter ses 20 ans et la question se pose sur le devenir de cette télévision locale. Des efforts de rationalisation sont actuellement en cours, tant au niveau des dépenses que des recettes.

Numéricable a pris son autonomie et le SIDECOM n'a que l'activité de gestion d'Yvelines 1^{ère} et défend les riverains en litige avec Numéricable.

Jean-Pierre Houllémare demande l'avis sur le rééquilibrage des communes qui ne sont pas gérées par des sénateurs ou des conseillers généraux ou régionaux ou députés car on assiste à une surreprésentation de ce type d'édiles. Quelles sont les statistiques ?

Manuela Marie répond que cette question est posée à Yvelines 1^{ère} depuis mars 2008, tout comme les statistiques d'audience.

Monsieur le Maire précise que de nombreuses communes cherchent à sortir du SIDECOM mais, à chaque fois, un refus est opposé par les communes adhérentes. La question est également posée pour le retrait de la commune de Triel.

SMSO

Jean-Pierre Houllémare souhaite savoir si l'étude engagée par le SMSO avec le bureau Hydrosphère attendue au 1^{er} semestre 2009 est consultable.

Ce document est consultable en Mairie.

SIVUCOP

Rodrigo Acosta Garcia demande si un partenaire privé sera associé à la création du commissariat.

Monsieur le Maire indique que l'Etat n'envisage pas de construire un commissariat sur le canton de Triel. Un poste de police très vétuste existe à Vernouillet et le SIVUCOP souhaite le conserver et a proposé une nouvelle implantation dans les constructions en cours situées au rond point de l'Europe à Vernouillet. Le SGAP a refusé cette proposition en invoquant une implantation dans une zone sensible, sans aménagement particulier pour la protection des véhicules et des agents. Actuellement le choix pour la construction d'un poste de police se porterait sur l'emplacement prévu pour le commissariat, soit le terrain de la Région.

Jean-Pierre Houllémare s'étonne de la façon dont les choses sont présentées alors que la sécurité du canton est en jeu. Le commissariat de police a été décidé par le Ministre de l'Intérieur, confirmé par le secrétariat général d'administration de la police de Versailles. Il s'étonne que les 3 municipalités concernées se satisfassent de la position de repli des engagements qui avaient été pris. Des courriers existent et il voudrait qu'on les fasse valoir. Le président du SIVUCOP se trouve maintenant avec un dossier que l'on fait rebasculer sur le terrain mis à disposition gratuitement par la Région. Aucun critère n'a changé. Les besoins sont toujours présents.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé plusieurs courriers aux différents ministres. Malheureusement, comme chacun le sait depuis longtemps, et comme cela a été annoncé par Madame la Préfète, ce commissariat ne se fera pas. Néanmoins, Monsieur le Maire continue à se battre pour ce projet.

Jean-Pierre Houllémare s'inscrit en faux et demande que soient repris les comptes-rendus du SIVUCOP.

Monsieur le Maire indique à Jean-Pierre Houllémare qu'il savait très bien que le commissariat ne se ferait pas.

Jean-Pierre Houllémare répond par la négative et demande que tous les comptes rendus du SIVUCOP soient ressortis et mis à disposition de l'ensemble des élus pour le prochain Conseil Municipal de Triel.

Jean-Pierre Houllémare remarque que ce dossier a été délaissé. Le président du SIVUCOP qu'il était à l'époque a toujours mené le dossier concernant le syndicat dans la transparence la plus totale, et s'il avait su que le commissariat ne se ferait jamais, il n'aurait pas, avec les élus des deux autres communes, été au bout de la démarche pour faire ce qu'ils ont fait. Il s'inscrit en faux avec le propos qui vient d'être tenu et demande à ce que l'ensemble des procès-verbaux constituant la vie du SIVUCOP soit mis à disposition des élus.

Monsieur le Maire n'accepte pas que l'on dise que le dossier a été délaissé et confirme qu'à la reprise du dossier, il lui a tout de suite été dit qu'il n'y aurait pas de commissariat.

Martine Bernelin Da Silva remarque un défaussement de la part du Président de la République. Un travail est bien effectué au sein du SIVUCOP, pas aussi rentable que l'on pourrait l'espérer.

Isabelle Wenger-Artz pense qu'il n'y a pas beaucoup d'espoir, les forces de gendarmerie et de police connaissent des suppressions d'emploi alors qu'ils avaient été épargnés jusqu'à maintenant. Les zones urbaines sensibles sont prioritaires et le canton de Triel n'entre pas dans ce cadre.

Interruption de séance de 23h à 23h15.

Réponses aux questions de Rodrigo Acosta Garcia

1 ET 2. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS / PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle, comme cela est prévu par le règlement intérieur, que la convocation ainsi que l'ordre du jour de chaque commission sont envoyés dans un délai de 5 jours francs avant la tenue de la réunion. Les documents qui sont transmis en commission sont des documents de travail qui n'ont pas force de décision. Il n'y a par ailleurs aucun formalisme s'agissant de l'envoi des comptes rendu aux membres des commissions. Le compte-rendu des commissions n'est qu'un relevé des avis émis par ses membres et n'est en aucun cas le reflet fidèle des discussions.

Il convient de noter d'ailleurs que l'on parle de compte rendu pour les commissions et de procès verbal pour le conseil municipal, cela a son importance au niveau juridique.

S'agissant plus particulièrement des procès verbaux, « aucune mention des interventions des conseillers municipaux n'est imposée dans le procès-verbal par des dispositions législatives ou réglementaires ». Le juge veille seulement à ce que le procès-verbal fasse apparaître la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de la séance. Cette jurisprudence s'appuie notamment sur l'idée que les conseils municipaux sont « maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux ».

Monsieur le Maire indique à Rodrigo Acosta Garcia qu'il a le choix de faire appel aux instances préfectorales et aux tribunaux. La commune a des juristes et des avocats qui sauront le défendre, car ce sont des attaques personnelles.

3. AFFICHAGE

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un règlement spécial de la publicité et des enseignes adopté par le Conseil Municipal le 21 décembre 1996 et veille à ce qu'il soit respecté. La police municipale intervient en cas d'abus et il a été rappelé aux associations qu'elles disposaient de 12 panneaux d'affichage.

4. AMENAGEMENT DES BERGES

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique va avoir lieu avec le SMSO. Cette réalisation s'inscrit dans le projet Seine centrale qui vise la valorisation écologique des berges de Gargenville à Conflans, ce qui représente un investissement du SMSO de 18 millions d'euros de 2010 à 2013.

345 mètres de berges sont concernés, plus de 30 variétés de plantes, arbres et arbustes. 100 arbres et arbrisseaux seront replantés et les sujets les plus remarquables seront conservés.

Une réunion d'information sera organisée avec Pascal Clerc, directeur du SMSO à laquelle seront conviées toutes les associations concernées. D'ailleurs, le Triel Infos consacre son dossier à ce sujet.

5. RUE DE L'HAUTIL

Monsieur le Maire précise que Jean Rafton est déjà intervenu à ce sujet lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2009, il convient donc de consulter le dernier procès-verbal.

Nathalie Juban indique que le Conseil Général propose de lancer une étude de circulation multi directionnelle, avec comptabilisation de différents flux. Un problème identique existe rue des Frères Leiris à l'Hautil et le Conseil Général propose de lancer également une nouvelle étude pour la RD. Les deux études seraient lancées conjointement en 2010. Toutefois les moyens mis en œuvre seront limités vu la configuration de la rue de l'Hautil.

6. ECOLE CHARLES DUPUIS

Comme tous les bâtiments communaux, celui-ci est assuré et le rapport de la commission de sécurité toujours valable.

Un groupe de travail réfléchit sur le devenir de ce bâtiment comme cela a été indiqué lors du dernier Conseil Municipal.

7. L'IMPASSE DU NORD – LOCAL POUBELLE

Monsieur le Maire rappelle que la police a déjà fait un constat et en dressera d'autres si nécessaire. Il en sera de même pour les habitants de la rue Paul Doumer qui sortent leurs poubelles en dehors des jours et heures prévus.

8. INFORMATION SUR LES BUREAUX COMMUNAUTAIRES

La CA2RS organise une séance d'information au printemps prochain.

9. ZAC : RETIRE

10. TAXE PROFESSIONNELLE ET REFORME DES COLLECTIVITES.

Monsieur le Maire rappelle que le produit de la Taxe Professionnelle Unique a été transférée à la Communauté d'agglomération et la réforme impacte donc celle-ci et pas la ville. Ce sujet fera l'objet d'une réflexion au sein de l'assemblée communautaire. Cette réforme prévoit de remplacer la taxe professionnelle par une contribution économique territoriale composée d'une cotisation locale d'activité assise sur le foncier et d'une cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée des entreprises.

11. TRANSPORT

Pour le transport urbain, la Communauté d'agglomération travaille avec les transporteurs CSO et Tourneux, l'association CDU RDS, le STIF et le comité inter gares pour améliorer les transports en commun de Triel et des communes de l'Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle qu'en temps que vice-président chargé des déplacements urbains, il a adressé une demande au STIF pour que le noctilien puisse faire un arrêt à Carrières-sous-Poissy et à Triel alors qu'il était direct de Poissy à Verneuil. Il a également demandé aux cars Tourneux de doubler la ligne 3 venant de Meulan le matin, les bus étant bondés en arrivant à Triel. Le parcours de la ligne 98 a été modifié pour permettre aux élèves de se rendre au collège des Châtelaines.

La dangerosité du carrefour de la rue du pavillon et de la rue Paul Doumer n'a pas été signalée particulièrement au service voirie qui prend en compte les réclamations des Triellois. Il convient juste de respecter le code de la route.

Plan de circulation aux Châtelaines : Là encore, les services n'ont pas reçu de réclamation en ce sens.

La circulation aux abords du collège le matin est très anarchique et les gens font n'importe quoi pour aller au plus vite. La police municipale intervient tous les jours.

12. Les ROMS

60 personnes sont toujours présentes dans la plaine. 6 enfants ont été inscrits à l'école mais à ce jour aucun d'entre eux ne s'est présenté en classe.

13. L'UNITE ALZHEIMER

La DDASS reste favorable au projet triellois et l'a encore confirmé récemment. Le financement est assuré par des fonds d'Etat, le Conseil Général et des partenaires sociaux. La ville doit apporter le foncier. Les démarches sont longues et difficiles. Le lieu pressenti se situe sur la zone des Feucherets-Bazins. Ce projet se réalisera avec le concours de l'EPAMSA et de l'EPFY.

14. COSEC

Le COSEC sera inscrit dans le prochain contrat régional/départemental en 2013.

Questions de Martine Bernelin Da Silva

- Problèmes de sécurité rue des Bois - Comment s'élaborent les projets de voirie ?

Nathalie Juban expose que le programme de voirie rue des Fontenelles-rue des Bois a été limité géographiquement autour de l'école Camille Claudel.

Plusieurs critères entrent en ligne de compte, avec un programme infrastructure/réseau. Un recensement des voies à reprendre est effectué avec les services techniques. La priorité est donnée aux rues les plus fréquentées et dangereuses.

Martine Bernelin Da Silva demande pourquoi on autorise la circulation d'un autocar dans une voie sans trottoir aussi dangereuse pour les enfants qui se rendent à l'école. Il conviendrait d'interdire le passage de l'autocar dans cette portion de route.

Nathalie Juban informe que le tronçon entre la rue des Bois et la rue Galande (au niveau du cimetière) va être amélioré avec un cheminement piétons. Le passage des autocars va être étudié pour assurer la sécurité des piétons.

Frédéric Spangenberg pose la question de l'urgence des travaux effectués au niveau de l'Impasse de la Fosse de Hautmont/Ravinière de l'Eperon.

Nathalie Juban explique qu'il s'agit d'un problème d'écoulement des eaux pluviales. Lors de la reprise de ces écoulements, il convient de refaire systématiquement le tapis de voirie qui accompagne le caniveau. Il s'agit d'un intérêt général et non pas pour satisfaire tel ou tel riverain.

- Question à Christelle Colnaghi

Pouvez-vous informer le Conseil Municipal de votre niveau d'interaction avec une association de parents d'élèves ?

Christelle Colnaghi demande à quel titre cette question lui est posée, en tant qu'élue ou en tant que parent.

Martine Bernelin Da Silva rappelle qu'en début de mandat, elle avait fait la remarque qu'il lui semblait illogique que Christelle Colnaghi puisse être au conseil d'administration de l'AIPE et conseillère municipale. Patrick Chatainier avait alors bien voulu, en attendant que le problème soit résolu, prendre la place pour une période déterminée au sein du conseil d'administration du Collège des Châtelaines.

Dès qu'elle est entrée au Conseil Municipal, Martine Bernelin Da Silva indique qu'elle a démissionné de toutes ses fonctions au sein des associations et ne s'est jamais présentée sur une liste. Elle demande à Christelle Colnaghi si elle est bien sur une liste au niveau des élections au collège.

Christelle Colnaghi indique que dans l'association de parents d'élèves, elle est adhérente et participe au conseil de classe comme toute mère de famille. Son nom figure sur une liste de fédération de parents d'élèves et a évoqué ce problème avec les membres de l'association. Toutefois, comme chacun le sait, il est très difficile de trouver des bonnes volontés qui veulent s'engager. Elle n'assiste que très rarement aux réunions.

Martine Bernelin Da Silva lui reproche son inscription sur une liste au niveau des élections. Il s'agit d'un problème d'éthique. On ne peut pas porter une double casquette.

Christelle Colnaghi considère que le collège n'est pas la Mairie. Ses fonctions au service scolaire concernent les maternelles et le primaire alors que les collèges sont gérés par le Conseil Général.

Martine Bernelin Da Silva fait remarquer que l'on sait très bien qui elle est et qu'elle a une délégation au niveau scolaire.

Isabelle Wenger-Artz remarque que dès que l'on occupe une fonction, la suspicion existe. Ensuite, il s'agit d'une question d'éthique personnelle.

Questions de Frédéric Spangenberg

- Hiérarchisation des sujets de la commission extra municipale développement durable

Frédéric Spangenberg souhaite savoir de quelle manière a été décidée la hiérarchisation des sujets car en commission extra municipale des questions fort intéressantes ont été abordées comme la décoration à base d'éléments naturels ou la commercialisation de vélos électriques mais les vrais sujets concernant le développement durable n'ont été abordés qu'ultérieurement, en très peu de temps.

Jean-Pierre Houlemare remarque un défaut de préparation de ces commissions. Les personnes concernées risquent de se décourager.

- Chartre de l'Hautil

Suite à son intervention en Conseil Municipal le 23 septembre dernier, Frédéric Spangenberg revient sur la proposition de cette charte par Bien Vivre à l'Hautil. Il réitère sa demande d'obtenir un rendez-vous avec cette association afin de voir ce qu'il est possible de faire concernant cette charte de protection de la forêt de l'Hautil.

Monsieur le Maire est d'accord pour travailler sur cette charte et organiser une réunion.

Questions de Joseph Mamou

- Parkings privés inaccessibles lors de travaux sur la voie publique sans information préalable des riverains

Nathalie Juban est surprise car les services municipaux n'ont pas enregistré de plainte des riverains, sachant que l'entreprise a laissé à chaque fois la possibilité d'entrer et sortir des parkings, y compris sur le parking communal. Le syndic avait signalé des problèmes d'affaissement depuis l'hiver dernier, il fallait donc reprendre l'écoulement des eaux pluviales. L'entreprise a bien laissé l'accès au niveau des riverains sur les parkings visiteurs et le parking communal, les personnes pouvaient stationner.

Joseph Mamou indique que des barrières avec panneaux de menace d'enlèvement ont été déposées. Des patients se sont plaints d'avoir eu des contraventions.

Jean Rafton indique que cet automobiliste avait garé son véhicule sur le trottoir. C'est la raison pour laquelle cette personne a été verbalisée.

Questions de Jean-Pierre Houlemare

- Marchés publics

Jean-Pierre Houlemare rappelle la polémique du 23 septembre avec la réunion de la commission d'appel d'offres réunie à Triel à partir d'un million d'euros de travaux.

Toutefois au niveau de la CA2RS, 5 jours après le Conseil Municipal, en Conseil Communautaire, la même discussion a eu lieu et la Commission d'appel d'offres est invitée à s'exprimer à partir de 500 000 €. Il voulait juste faire réfléchir sur ce point.

- Présence d'encombrants sur la chaussée

Jean-Pierre Houllémare regrette ce qui se passe au niveau de la rue René Pion où durant plus d'une semaine, des encombrants sont restés sur le trottoir, Cela représente un danger pour les piétons, les enfants se rendant à l'école maternelle. C'est une mauvaise image de l'état de propreté de la commune que l'on donne.

- Modalités de compte-rendu des EPCI

Jean-Pierre Houllémare attire l'attention sur le fait que les comptes-rendus doivent être faits 2 fois par an et la municipalité est donc hors la loi pour un certain nombre de dossiers puisqu'il n'y a pas eu d'information durant l'année 2009, hormis ceux de ce soir.

- Coût de l'école Camille Claudel

Jean-Pierre Houllémare revient sur l'engagement donné le 23 septembre d'obtenir le point complet sur le financement de l'école Camille Claudel et son coût réel. Ce document n'a pas été transmis.

Patrick Chatainier indique qu'une fiche a été préparée et sera adressée à chaque tête de liste dès le lendemain.

- Etude programmation urbaine

Jean-Pierre Houllémare est dans l'attente, comme beaucoup d'autres, des résultats de cette étude.

Monsieur le Maire indique que l'étude est relancée, comme l'a indiqué Jean-Yves Six lors de la commission et appel à l'EPAMSA a été fait pour prendre en charge une partie de cette étude.

- Plan vigipirate

Jean-Pierre Houllémare demande que les panneaux vigipirate qui sont toujours présents à l'ancienne école Charles Dupuis soient déplacés à l'école Camille Claudel.

Jean Rafton indique que des panneaux sont en attente de livraison, notamment pour l'école Camille Claudel, et ceux de la rue Charles Dupuis vont être déplacés.

La séance est levée à 0h35.